

**ORNEX**  
Commune du Pays de Gex

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**20 février 2025**

**Rapport d'orientation budgétaire**

# Sommaire

## 1. CADRE JURIDIQUE DU DOB

## 2. CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

- I. Contexte international
- II. Contexte pour la France
  - a. Croissance économique
  - b. Inflation
  - c. Emploi et chômage
  - d. Finances publiques
  - e. PIB
  - f. Taux d'intérêt

## 3. LOI DE FINANCE 2025

- a. Mesures concernant les dépenses
- b. Mesures concernant les recettes

## 4. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

- a. PPI par année
- b. PPI par nature
- c. Dépenses pour les opérations
- d. Dépenses hors opérations

## 5. INDICATEURS DE GESTION FINANCIERE

- a. Evolution de la CAF brute
- b. Evolution de la CAF nette

## 6. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

- a. Synthèse de la section de fonctionnement
- b. Fonctionnement / Recettes
- c. Fonctionnement / Dépenses
- d. Synthèse de la section d'investissement
- e. Investissement / Recettes
- f. Investissement / Dépenses

## 7. ENDETTEMENT

- a. Informations générales
- b. Extinction de la dette
- c. Dette garantie

## 8. GESTION DU PERSONNEL

- a. Analyse du chapitre 012
- b. Evolution du personnel

# 1. Cadre juridique du DOB

- Ce débat, obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, doit avoir lieu dans les 2 mois précédents le vote du budget. Il doit normalement se tenir lors d'une séance distincte de celle du budget.
- Les **objectifs** de ce débat sont :
  - ✓ **Discuter** des orientations budgétaires
  - ✓ **Informé**r sur la situation financière
- Ce débat a lieu avec la présentation du **Rapport d'Orientation Budgétaire** qui doit présenter :
  - ✓ Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes
  - ✓ Les engagements pluriannuels envisagés
  - ✓ La structure et la gestion de la dette

## 2. Conjoncture économique – (1)

### I. Contexte international

En résumé, 2025 est caractérisée par une croissance économique modérée, des tensions géopolitiques exacerbées et des défis globaux liés au climat et aux inégalités économiques.

On pourrait synthétiser la situation dans le monde de la façon suivante :

- Des conflits persistants en Europe de l'Est et au Moyen Orient;
- Une fragmentation mondiale avec une recomposition des blocs illustrée par l'isolement de l'Europe, la constitution d'un nouveau bloc Chine, Russie, Iran et le renforcement du « Dialogue quadrilatéral pour la sécurité » composé des Etats-Unis, Japon, Australie et Inde;
- Des enjeux planétaires avec la transition énergétique, la migration Sud-Nord et la sécurité alimentaire.

## 2. Conjoncture économique – (2)

MISE À JOUR DES PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE, JANVIER 2025

# PROJECTIONS DE CROISSANCE PAR RÉGION

(CROISSANCE DU PIB RÉEL, VARIATION EN POURCENTAGE)



IMF.org/pubs

Source : FMI, *Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale*, janvier 2025.

Note : Les bâtons indiquent, de gauche à droite, les projections de 2024, 2025 et 2026.

### Commentaires

- Au niveau mondial, l'inflation globale devrait ralentir à 4,2 % en 2025 puis à 3,5 % en 2026, et elle devrait converger plus rapidement vers sa cible dans les pays avancés que dans les pays émergents et en développement.

## 2. Conjoncture économique – (3)

### II. Contexte pour la France

#### a. Croissance économique

La croissance du PIB est estimée à 0,9 % selon la Banque de France et à 1,1 % selon l'Insee, reflétant une activité économique atone.

Les principaux freins à la croissance se résument ainsi :

- Une consommation des ménages limitée malgré de légers gains de pouvoir d'achat (+0,9 %);
- Un investissement privé faible en raison de conditions de crédit restrictives et d'une incertitude politique accrue;
- L'impact de mesures budgétaires restrictives, comme les ajustements budgétaires de 20 milliards d'euros pour 2025.

## 2. Conjoncture économique – (4)

### b. Inflation

L'inflation continuera de baisser, atteignant environ 1,6 % en moyenne annuelle, grâce à la baisse des prix de l'énergie.

| Année | Inflation totale (IPCH) | Inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) |
|-------|-------------------------|---|
| 2025  | 1,5% à 1,7%             | 2,2% à 2,3%   |
| 2026  | 1,7% à 1,9%             | 1,9%  |

### c. Emploi et chômage

Le marché du travail reste tendu, avec une hausse progressive du taux de chômage, attendu entre 7,6 % et 8,1 % fin 2025 selon les sources.

## 2. Conjoncture économique – (5)

### d. Finances publiques

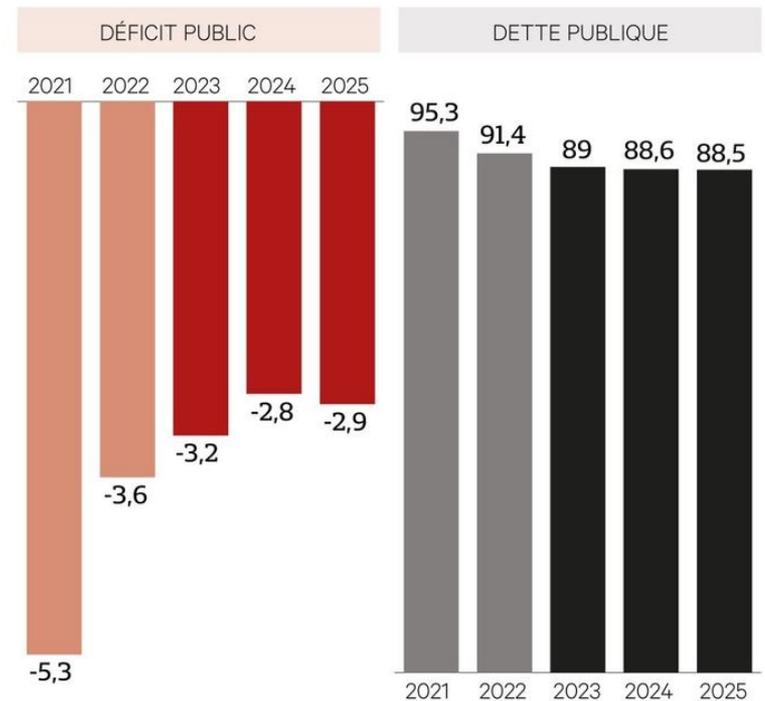
**Le déficit public** devrait se situer entre 5 % et 5,4 % du PIB, en raison d'une baisse des recettes fiscales et d'une croissance économique faible.

**La dette publique** continuera d'augmenter, atteignant environ 112,8 % du PIB en 2025.

Nous constatons que sur ces deux indicateurs, la France évolue en sens inverse de l'ensemble des pays de la zone euro, en dégradant sa situation financière.

### Les prévisions budgétaires pour la zone euro

En % du PIB



SOURCE : BCE

## 2. Conjoncture économique – (6)

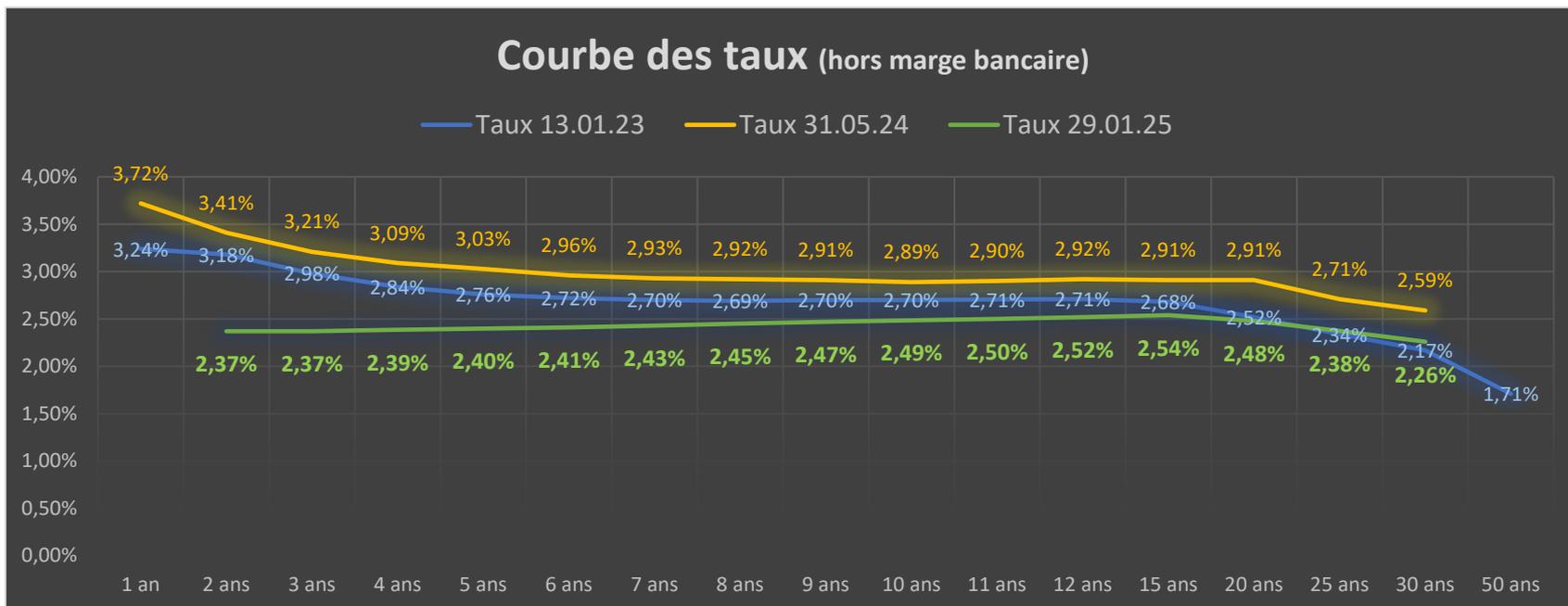
### e. PIB

Etats-Unis et Chine réunies représentent 44% de l'économie mondiale. L'union européenne représente quant à elle environ 18% et la France 2,6%.

| Rank | Country  | GDP (USD) | % of Total |
|------|--|-----------|------------|
| 1    |  U.S.     | \$26,855B | 25.54%     |
| 2    |  China    | \$19,374B | 18.43%     |
| 3    |  Japan    | \$4,410B  | 4.19%      |
| 4    |  Germany  | \$4,309B  | 4.10%      |
| 5    |  India    | \$3,737B  | 3.55%      |
| 6    |  UK       | \$3,159B  | 3.00%      |
| 7    |  France | \$2,923B  | 2.78%      |
| 8    |  Italy  | \$2,170B  | 2.06%      |
| 9    |  Canada | \$2,090B  | 1.99%      |
| 10   |  Brazil | \$2,081B  | 1.98%      |

## 2. Conjoncture économique – (7)

### f. Taux d'intérêt



#### Commentaires

- Nous constatons depuis fin 2024 une détente des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe
- Depuis 2023, les marchés financiers ne fournissent plus de cotation pour les durées au-delà de 30 ans
- La dégradation de la note de la France par les agences de notation aura un impact sur l'ensemble du secteur public, néanmoins la forme de la courbe des taux favorise les emprunteurs à très long terme qui ont besoin de financer des investissements structurants

## 3. Loi de finance 2024 – (1)

### a. Mesures concernant les collectivités territoriales

#### ➤ Mise en réserve des recettes d'investissement

- Création d'un « fonds de précaution pour les collectivités » de 3 milliards d'euros.
- Ce fonds sera alimenté par un prélèvement limité à 2 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités dont les dépenses de fonctionnement dépassent 40 millions d'euros. Environ 450 collectivités sont concernées.

#### ➤ Gel des fractions de TVA affectées aux collectivités

Initialement fixé à 5 Md€, cet effort financier a été ramené à 2,2 Md€ après les discussions parlementaires.

#### ➤ Réduction de l'effort financier demandé aux collectivités

Les recettes de TVA allouées aux collectivités locales seront gelées en 2025, entraînant une réduction des dépenses de l'État de 1,2 milliard d'euros. Cette mesure affectera particulièrement les régions qui dépendent fortement de ces recettes.

## 3. Loi de finance 2024 – (2)

### ➤ Versement anticipé des dotations

Les dotations globales de fonctionnement (DGF) et autres dotations seront versées sous forme d'acomptes calculés sur la base des montants attribués en 2024, en attendant l'adoption définitive du budget 2025.

### ➤ Dotations d'investissement limitées

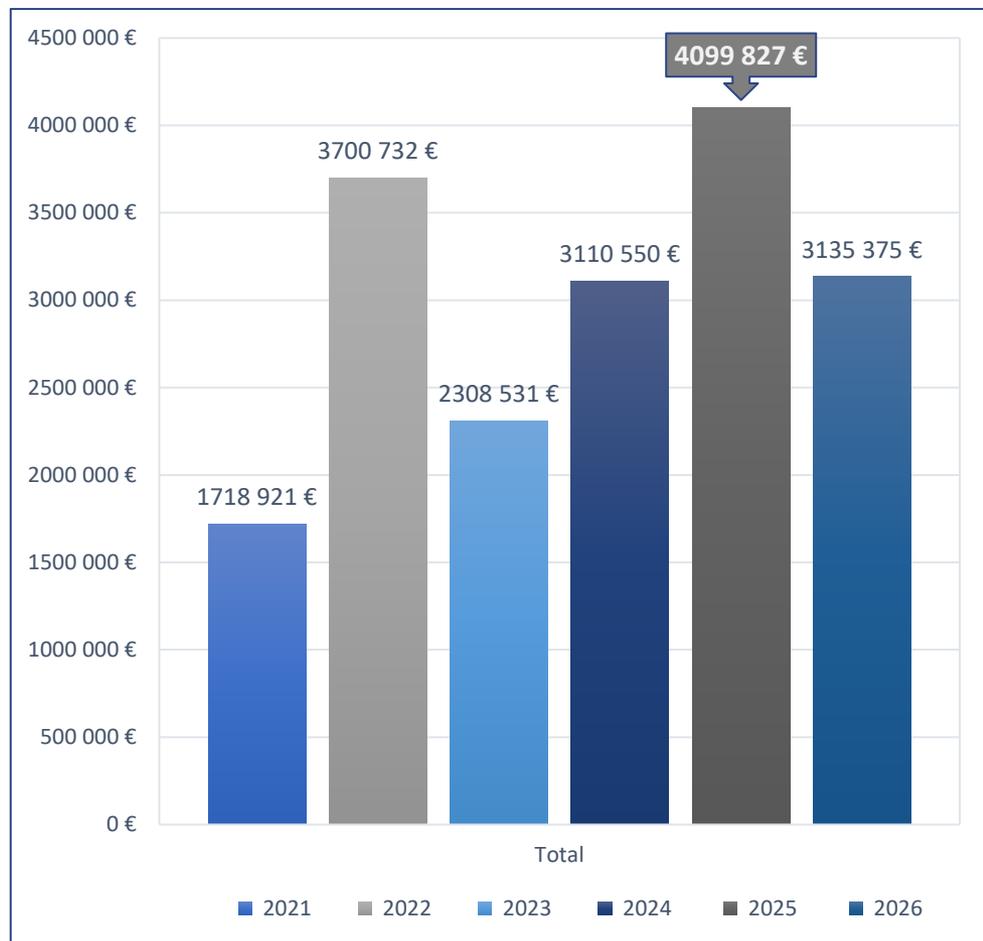
Les dotations liées à l'investissement (DETR, DSIL, etc...) ne seront attribuées qu'après le vote définitif du budget, sauf exceptions pour certains projets jugés indispensables ou urgents.

### ➤ Correction pour les EPCI à fiscalité additionnelle

Une mesure exclut explicitement le reversement obligatoire de la CPS (compensation part salariale) du calcul du potentiel fiscal des EPCI, afin d'éviter une augmentation injustifiée des prélèvements.

## 4. Plan pluriannuel d'investissement – (1)

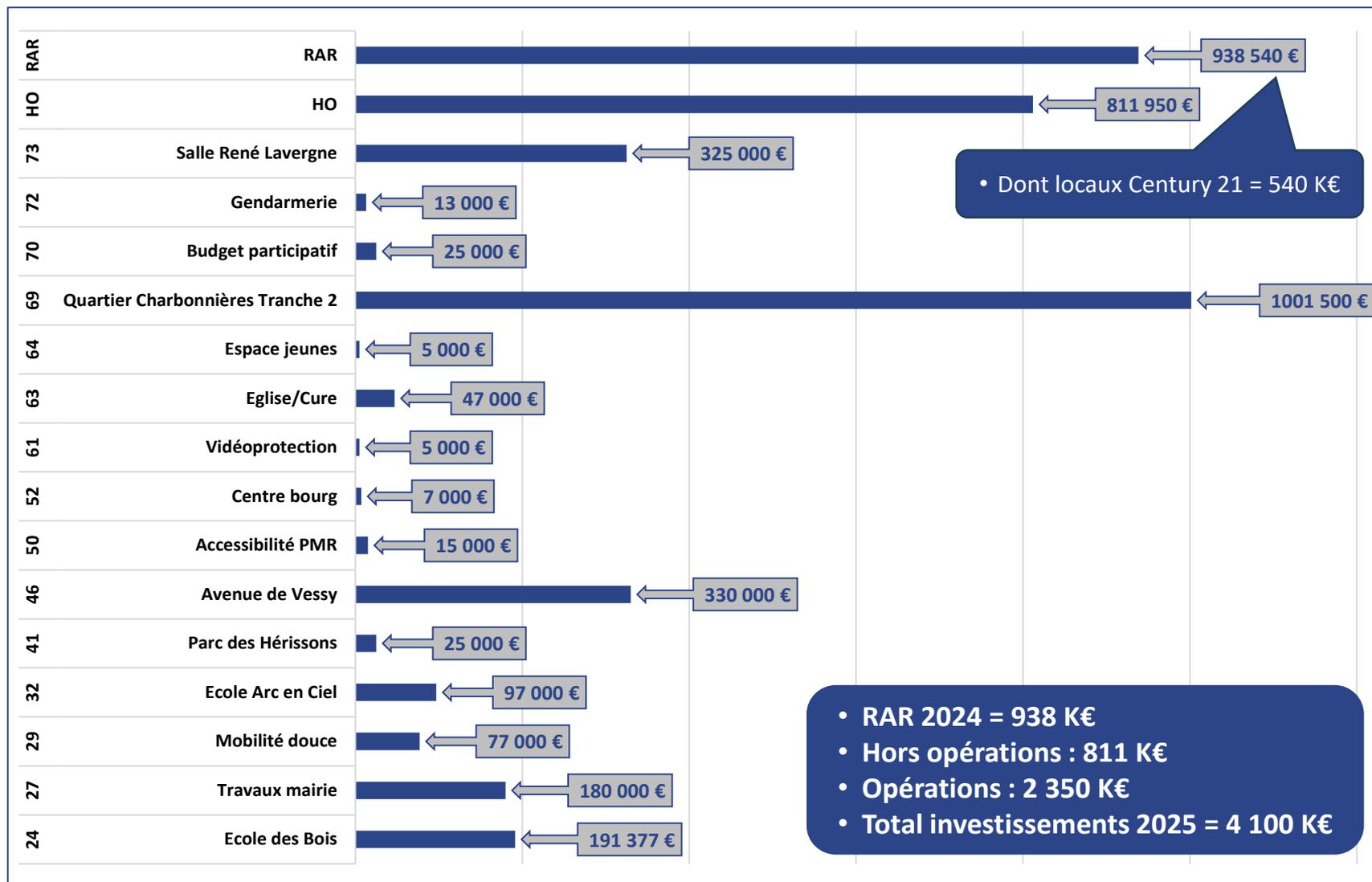
### a. Plan pluriannuel d'investissement par année



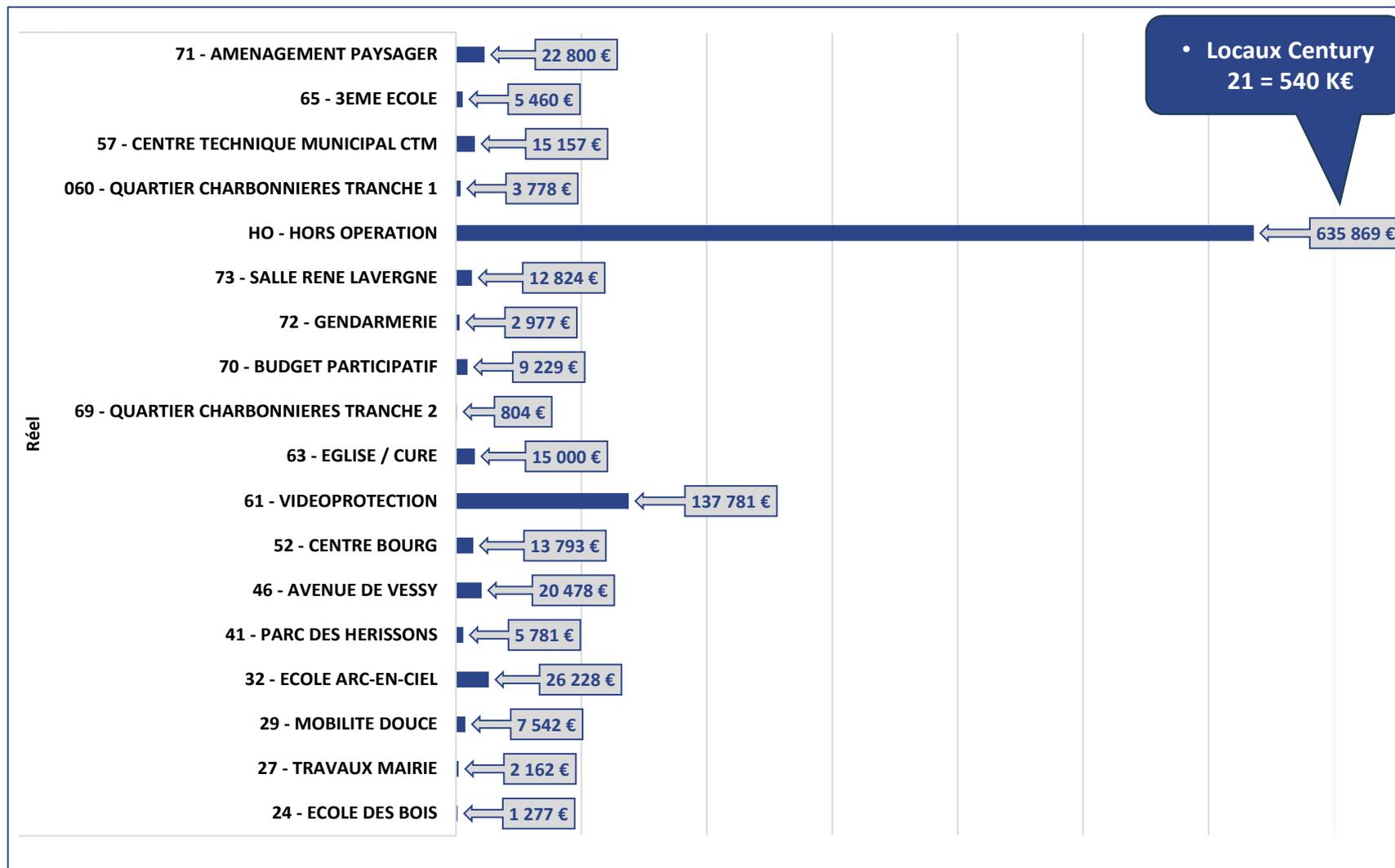
- Sur la période 2025 – 2026, les investissements prévus dans le PPI s'élèvent à 6,9 M€.
- Le PPI 2021-2026 s'élève à 17,8 M€ d'investissements hors gymnase (SIVU).
- L'année 2022 est marquée par l'achat des terrains destinés à la construction du collège et du gymnase.
- En 2023, les investissements majeurs concernent les pistes cyclables, le Centre technique, le Parc des Hérissons et Charbonnières tranche 2.
- Pour 2024, les dépenses ont porté sur la rénovation de Chez Brice, la fin du Parc des Hérissons et de Charbonnières tranche 2 ainsi que la salle René Lavergne.
- Pour 2025, le montant des RAR 2024 se monte à 938 K€ et les investissements nouveaux sont estimés à 3,2 M€.

# 4. Plan pluriannuel d'investissement - (2)

## b. Dépenses d'investissement 2025 par opérations



## c. Dépenses RAR 2024 (938 K€)



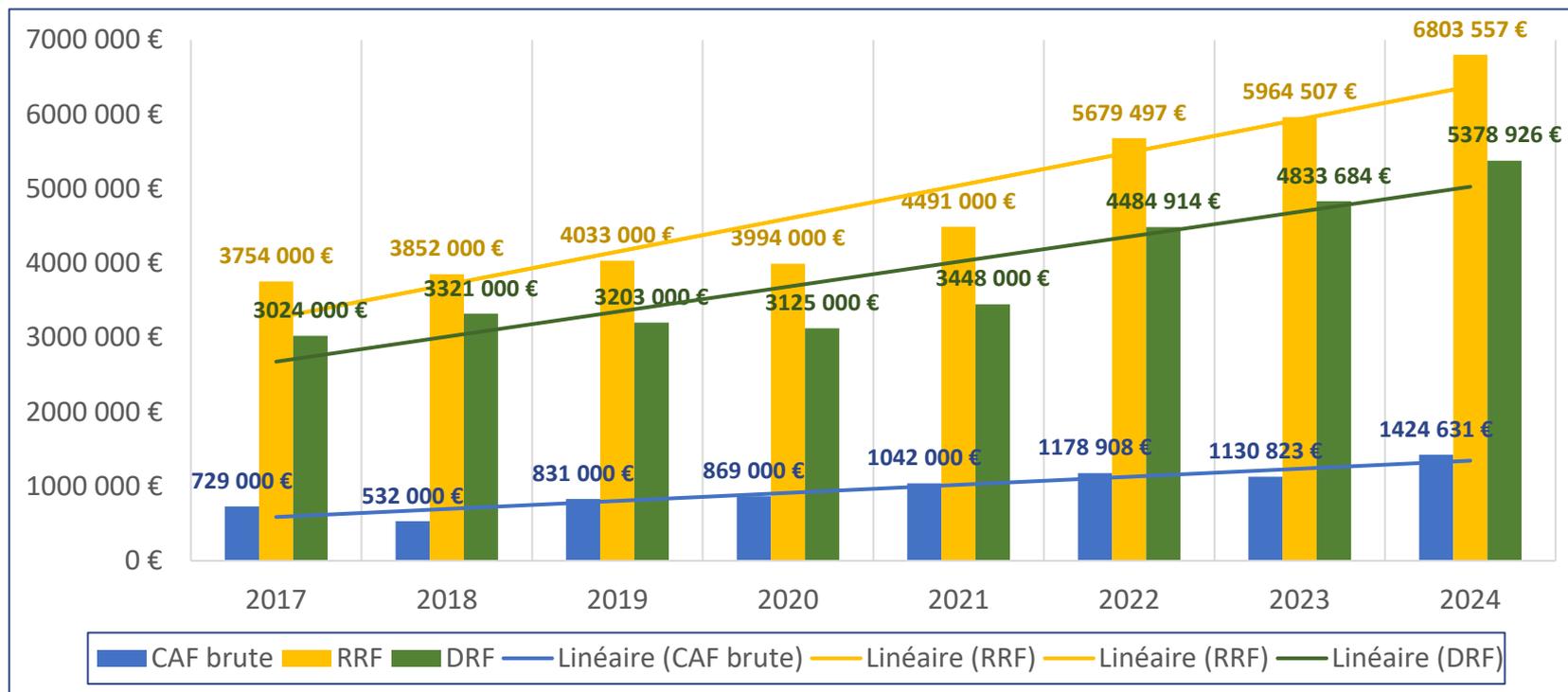
## 4. Plan pluriannuel d'investissement – (3)

### c. Dépenses HO 2025 (812 K€)

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>HO - HORS OPERATION</b>                               | <b>811 950,00 €</b> |
| Achat foncier Albera                                     | 30 000,00 €         |
| acquisition parcelle agricole SCI LES FINS               | 30 000,00 €         |
| acquisition parcelle BIOLAY                              | 32 500,00 €         |
| acquisition vehicule bâtiment                            | 48 000,00 €         |
| aménagement ilots route de bretigny/vesegnin             | 1 500,00 €          |
| aspiratrice à feuille                                    | 8 000,00 €          |
| debrousailluse à dos                                     | 3 000,00 €          |
| Débusage du Nant de la Maconnière                        | 50 000,00 €         |
| garde de corps 2eme étage le geneve                      | 20 000,00 €         |
| Implantation de bancs et bornes à eau                    | 5 000,00 €          |
| Installation de bornes IRVE                              | 30 000,00 €         |
| matériel électroportatif                                 | 3 000,00 €          |
| Minibus Sac Ados   | 35 000,00 €         |
| mise en place d'une stele comémorative parvis collège    | 15 000,00 €         |
| Mobilier salle de restauration et salle de sieste        | 7 950,00 €          |
| MOE Travaux de voirie rue des Fins/Bois d'Ornex          | 8 000,00 €          |
| Parcours course d'orientation                            | 12 000,00 €         |
| plantation glycine mairie                                | 5 000,00 €          |
| plantation haie gendarmerie                              | 10 000,00 €         |
| pont élévateur   | 26 000,00 €         |
| Projet Mobilier Bibliothèque                             | 2 500,00 €          |
| rayonnage espaces verts                                  | 1 000,00 €          |
| Remise aux normes de l'infrastructure informatique       | 45 000,00 €         |
| Remplacement éclairage public Avenue de Vessy            | 40 000,00 €         |
| Remplacement éclairage public Villard Tacon              | 80 000,00 €         |
| Signalétique officielle - Affichage pour les commerçants | 50 000,00 €         |
| taille haie  | 1 500,00 €          |
| tondeuse (terrain de sport)                              | 15 000,00 €         |
| traceuse (terrain de sport)                              | 2 500,00 €          |
| travaux creation jardinières ecole des bois              | 2 500,00 €          |
| Travaux de voirie rue des Fins/Bois d'Ornex              | 120 000,00 €        |
| travaux renovation massifs                               | 8 000,00 €          |
| Travaux zones humides bio diversité                      | 15 000,00 €         |
| tronconneuse   | 1 000,00 €          |
| Véhicule Leila   | 8 000,00 €          |
| Véhicule PM  | 40 000,00 €         |

## 5. Gestion financière – (1)

### a. Capacité d'autofinancement brute



#### Commentaires

- En tendance depuis 2017, les recettes de fonctionnement croissent légèrement plus vite que les dépenses. L'intégration de la gendarmerie génère un excédent de fonctionnement de l'ordre de 300 K€ annuel.
- La soulte (1,2 M€) provenant de la liquidation du SIVOM a sera réglée en 2025, ce qui entrainera une épargne nette légèrement négative.

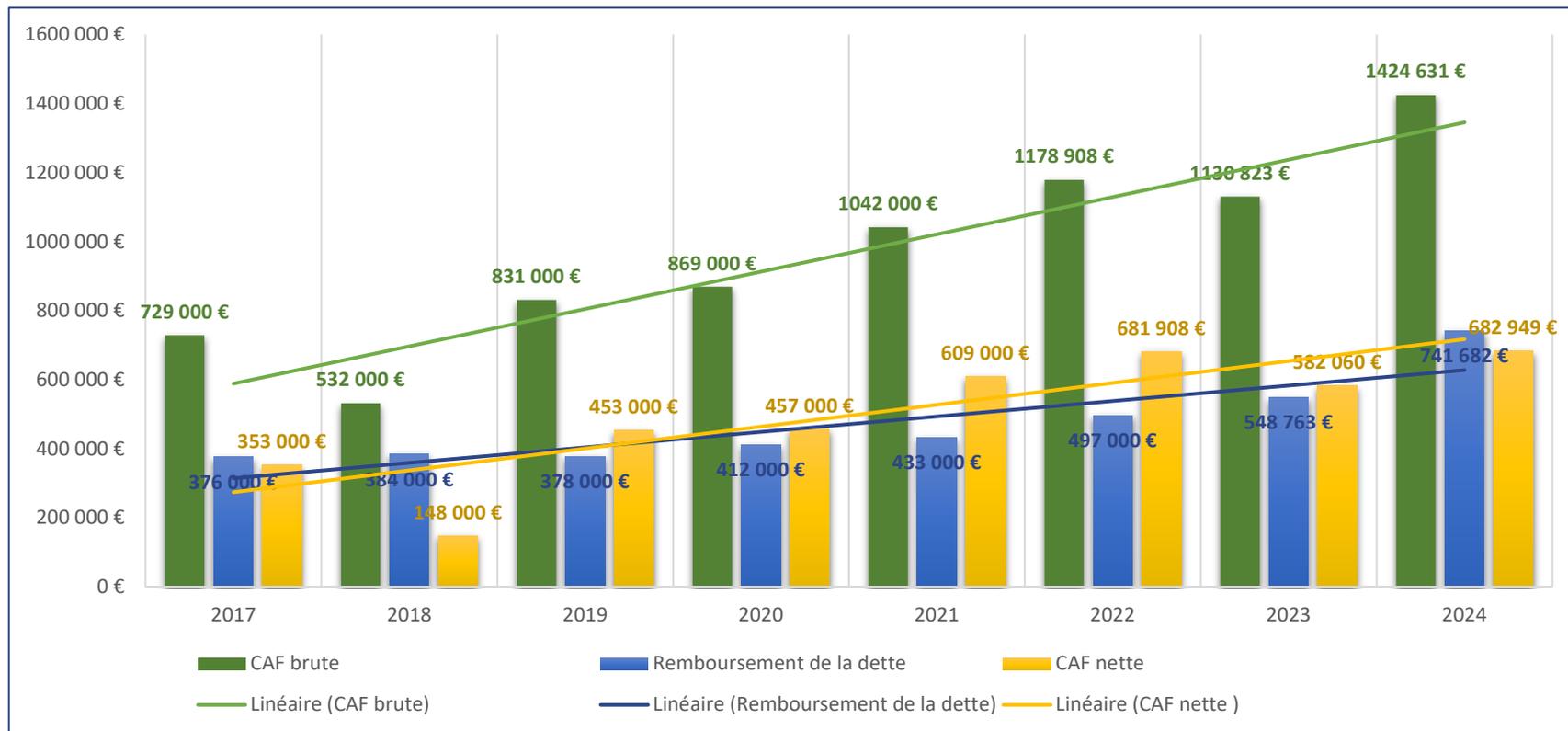
## 5. Gestion financière – (2)

### Commentaires

- En tendance depuis 2017, les recettes de fonctionnement croissent légèrement plus vite que les dépenses. La situation est donc saine.
- Pour 2024, on constate un surplus de recettes de 290 K€ par rapport au budget réparti sur l'ensemble des chapitres. Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement ont été contenues en dessous des budgets alloués à chaque chapitre à l'exception du chapitre des charges de personnel qui a nécessité une décision modificative à hauteur de 170 K€.
- Malgré une forte augmentation des dépenses de personnel, la commune maintient un niveau élevé d'épargne brute avec un ratio d'endettement (Dettes/Epargne brute) égal à 6,4 années. Ceci signifie que si la commune stabilise son épargne brute et l'affecte à 100% à son désendettement alors il lui faudra 6,4 années pour rembourser intégralement sa dette.
- Pour 2025, la soulte (1,2 M€) provenant de la liquidation du SIVOM doit être budgétée, **ce qui devrait ramener l'épargne brute proche de zéro.**

## 5. Gestion financière – (3)

### b. Capacité d'autofinancement nette



#### Commentaires

- Malgré l'impact du remboursement de la dette de la gendarmerie (190 K€), l'épargne nette revient à son plus haut niveau de 2022.
- L'analyse de la performance de l'année 2024

## 5. Gestion financière – (4)

### Commentaires

- Malgré l'impact du remboursement de la dette de la gendarmerie (190 K€), l'épargne nette revient à son plus haut niveau de 2022, avec un chiffre proche de 683 000 €, pour l'exercice 2024.
- Le remboursement de la dette pour 2025 est stable comparé à 2024 et se situe à 770 000 €.
- Malgré les efforts de maîtrise des charges et la bonne tenue des recettes de fonctionnement, l'épargne nette 2025 devrait sensiblement se dégrader pour passer en négatif, en raison du paiement de la soulte de 1,2 M€ lié à la dissolution du SIVOM de l'Est Gessien.
- Dès 2026, la commune devra de nouveau retrouver un niveau satisfaisant d'épargne nette pour financer ses investissements futurs.

## 6. Orientations budgétaires – (1)

### a. Synthèse de la section de Fonctionnement (hors opérations d'ordre)

| Dépenses réelles  |                    | Recettes réelles  |                    |
|---|--------------------|---|--------------------|
| Chapitre 011<br>Charges à caractère général             | 1 365 000 €        | Chapitre 013<br>Atténuation de charges                              | 60 000 €           |
| Chapitre 012<br>Charges de personnel et frais assimilés | 3 076 350 €        | Chapitre 70<br>Produits des services, du domaine et ventes diverses | 592 000 €          |
| Chapitre 014<br>Atténuation de produits                 | 444 000 €          | Chapitre 73<br>Impôts et taxes                                      | 400 639 €          |
| Chapitre 65<br>Autres charges de gestion courante       | 674 500 €          | Chapitre 731<br>Fiscalité locale                                    | 3 083 000 €        |
| Chapitre 66<br>Charges financières                      | 170 000 €          | Chapitre 74<br>Dotations et participations                          | 2 341 400 €        |
| Chapitre 67<br>Charges spécifiques                      | 1 260 000 €        | Chapitre 75<br>Autres produits de gestion courante                  | 422 050 €          |
|   |                    | Chapitre 77<br>Produits spécifiques                                 | 1 000 €            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>6 899 850 €</b> |   | <b>6 900 089 €</b> |

- En intégrant la soulte, les recettes réelles couvrent les dépenses réelles.

## 6. Orientations budgétaires – (2)

### b. Fonctionnement / Recettes

#### ▣ Chapitre 013 / Atténuation de charges

- Il correspond à des remboursements sur salaires provenant de la sécurité sociale et des assurances sur le personnel.
- Il est difficile à estimer parce qu'il dépend en grande partie des maladies qui sont difficilement prévisibles. La projection budgétaire est faite sur la base de l'historique et de la situation des agents au moment de l'établissement du budget. Depuis 2021, la moyenne sur ce chapitre est de 65 000 € et mécaniquement il augmente avec le nombre d'agents.

| BP 2024  | CA 2024  | Projection 2025 |
|----------|----------|-----------------|
| 48 700 € | 66 442 € | 60 000 €        |

#### ▣ Chapitre 70 / Produits des services, du domaine et ventes diverses

- Il correspond pour l'essentiel à des redevances provenant des activités périscolaires et de loisirs ainsi que de l'occupation du domaine public (RODP) et la refacturation des charges de personnel au CCAS et au SIVU.
- 80% de ces recettes sont relativement stables hors situation de crise et donc facilement identifiables.
- Pour 2024, la performance vient des redevances des services périscolaires et d'enseignement qui ont généré une recette supplémentaire de 42 K€.

| BP 2024   | CA 2024   | Projection 2025 |
|-----------|-----------|-----------------|
| 568 000 € | 611 216 € | 592 000 €       |

## ❑ Chapitre 73 / Impôts et taxes

- La M57 a modifié l'organisation des informations concernant les recettes fiscales, en créant un chapitre 731-Impôts directs locaux. Nous trouverons dans ce chapitre 73 les données suivantes :

| Taxes                        | BP 2024          | CA 2024          | Projection 2025    |
|------------------------------|------------------|------------------|--------------------|
| Attributions de compensation | 100 639 €        | 100 639 €        | 100 639 €          |
| DMTO                         | 140 000 €        | 143 239 €        | 300 000 €          |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>240 639 €</b> | <b>243 878 €</b> | <b>400 639 € €</b> |

## ❑ Chapitre 731 / Fiscalité locale

- Il correspond aux recettes provenant de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), aux taxes sur la propriété bâtie (TFB) et non bâtie (TFNB).
- L'augmentation forfaitaire des bases fiscales est fixée à 1,70% pour 2024. La part de TFB provenant des nouvelles constructions est difficile à évaluer, néanmoins nous les avons intégrés dans le calcul.
- Nous estimons les bases fiscales 2025 à 8 523 518 € pour la TF contre 8 380 216 € en 2024. ceci représente un produit de 2 680 000 €. Le produit de la TH est estimé pour 2025 à 270 000 € majoration comprise.

| Taxes                 | BP 2024            | CA 2024            | Projection 2025    |
|-----------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Impôts directs locaux | 2 800 000 €        | 2 906 969 €        | 2 950 000 €        |
| TCCFE (électricité)   | 110 000 €          | 82 861 €           | 80 000 €           |
| Taxe sur les pylônes  | 37 000 €           | 42 980 €           | 42 000 €           |
| Autres contributions  | -                  | 14 627 €           |                    |
| <b>TOTAL</b>          | <b>2 947 000 €</b> | <b>3 047 437 €</b> | <b>3 083 000 €</b> |

## □ Chapitre 74 / Dotation, subventions et participations

- Il correspond à la Compensation financière genevoise (CFG), la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat (DGF), la dotation de solidarité rurale (DSR) et les subventions de la CAF sur les activités périscolaires.
- La CFG est prévue pour un montant de 1,95 M€ en progression de 22 K€.
- Nous perdons la dotation pour recensement de 9 K€ et prévoyons une baisse des subventions de la CAF de 15 K€.

| BP 2024     | CA 2024     | Projection 2025 |
|-------------|-------------|-----------------|
| 2 305 700 € | 2 355 566 € | 2 341 400 €     |

## □ Chapitre 75 / Autres produits de gestion courante

- Il correspond aux loyers perçus sur les biens immobiliers propriétés de la commune (5 appartements et la gendarmerie) ainsi qu'aux remboursements de l'assurance sur les sinistres.
- Par rapport à 2024, nous perdons 42 K€ de remboursement sur la facture énergétique dans le cadre du dispositif AREN qui n'est pas prolongé sur 2025.

| BP 2024   | CA 2024   | Projection 2025 |
|-----------|-----------|-----------------|
| 403 500 € | 477 358 € | 422 050 €       |

## □ Chapitre 77 / Produits exceptionnels

- Il correspond aux cessions des immobilisations.

| BP 2024 | CA 2024 | Projection 2025 |
|---------|---------|-----------------|
| -       | 1 459 € | 1000 €          |

## c. Fonctionnement / Dépenses

### □ Chapitre 011 / Charges à caractère général

- Ce chapitre constitue un enjeu important et devra faire l'objet d'un suivi très précis. En effet, certains services vont sensiblement augmenté leurs budgets comme fêtes et cérémonies, les contrats de services dont le nettoyage.
- En contrepartie, le coût de l'énergie devrait baisser et certains coûts de maintenance pourront éventuellement être différés. L'objectif serait de maintenir le budget de ce chapitre au même niveau que 2024.

| BP 2024     | CA 2024     | Projection 2025 |
|-------------|-------------|-----------------|
| 1 365 550 € | 1 327 651 € | 1 365 000 €     |

### □ Chapitre 012 / Charges du personnel et frais assimilés

- L'exercice 2025 sera caractérisé par 2 phénomènes, le recrutement de 2 nouveaux agents (Service technique et Enfance) ainsi que la comptabilisation sur l'année entière des 4 agents recrutés en 2024 (Sport, secrétariat de direction, l'accueil et les espaces verts).
- Les frais et assimilés représentent une charge de 235 K€ sur le total (CMR, médecine du travail, assurance du personnel, maintien de salaire, SDIS, CNFPT et chèques déjeuners).
- Il convient de préciser que les maladies longues obligent au doublement des postes ce qui accroît le coût global du personnel.

| BP 2024     | CA 2024     | Projection 2025 |
|-------------|-------------|-----------------|
| 2 828 100 € | 2 821 706 € | 3 076 350 €     |

## 6. Orientations budgétaires – (6)

### □ Chapitre 014 / Atténuation de produits

- Il correspond au FPIC et au FNGIR.

| BP 2024   | CA 2024   | Projection 2025 |
|-----------|-----------|-----------------|
| 442 300 € | 442 128 € | 444 000 €       |

- FPIC = Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (67 K€)
- FNGIR = Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (377 K€)

### □ Chapitre 65 / Autres charges de gestion courantes

- En 2025, les contributions seront destinées au SIVU, dont le montant reste à affiner, aux participations financières versées aux écoles privées ainsi qu'aux TPG. Pour ces dernières, l'enveloppe financière est estimée à moins de 40 000 € hors SIVU. Les autres dépenses concernent le secours incendie (77 K€), l'indemnisation des élus (105 K€), le CCAS (130 K€) et les subventions aux associations (85 K€), associations sportives comprises.

| BP 2024   | CA 2024   | Projection 2025 |
|-----------|-----------|-----------------|
| 688 850 € | 611 381 € | 674 500 €       |

## 6. Orientations budgétaires – (7)

### ❑ Chapitre 66 / Charges financières

- La variation des charges financières provient de la baisse de la dette de la commune (pas d'emprunt en 2024 soit un amortissement de la dette de 760 K€).

| BP 2024   | CA 2024   | Projection 2025 |
|-----------|-----------|-----------------|
| 185 000 € | 176 059 € | 170 000 €       |

### ❑ Chapitre 67 / Charges spécifiques

- Pour 2025, les charges correspondent au paiement de la soulte au profit des communes de Ferney Voltaire et de Prévessin Moens. La soulte sera recalculée en tenant du compte administratif 2024 du SIVOM.

| BP 2024     | CA 2024 | Projection 2025 |
|-------------|---------|-----------------|
| 1 257 000 € | -       | 1 260 000 €     |

## d. Synthèse de la section Investissement (hors opérations d'ordre)

| Dépenses réelles                                 |                    | Recettes réelles                                   |                    |
|--|--------------------|--|--------------------|
| Chapitre 16<br>Emprunt et dettes assimilées      | 770 000 €          | Chapitre 10<br>Dotations, fonds divers et réserves | 525 000 €          |
| Chapitre 20<br>Immobilisations incorporelles     | 70 616 €           | Chapitre 13<br>Subventions d'investissement        | 1 760 300 €        |
| Chapitre 204<br>Subventions d'équipement versées | 128 480 €          | Chapitre 16<br>Emprunts et dettes assimilées       | 1 500 €            |
| Chapitre 21<br>Immobilisations corporelles       | 1 192 000 €        | Chapitre 204<br>Subventions d'équipement versées   | - €                |
| Chapitre 23<br>Immobilisations en cours          | 2 769 394 €        |  |                    |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>4 930 490 €</b> |  | <b>2 286 800 €</b> |

- Les RAR 2024 en dépenses s'élèvent à 938 K€. Ils sont compensés par des RAR en recettes hauteur de 466 K€.
- Le besoin de financement est de 2,64 M€. Il sera compensé par 0,4 M€ d'opérations d'ordre et par les excédents de fonctionnement reportés qui sont valorisés à 4,5 M€ à fin 2024.

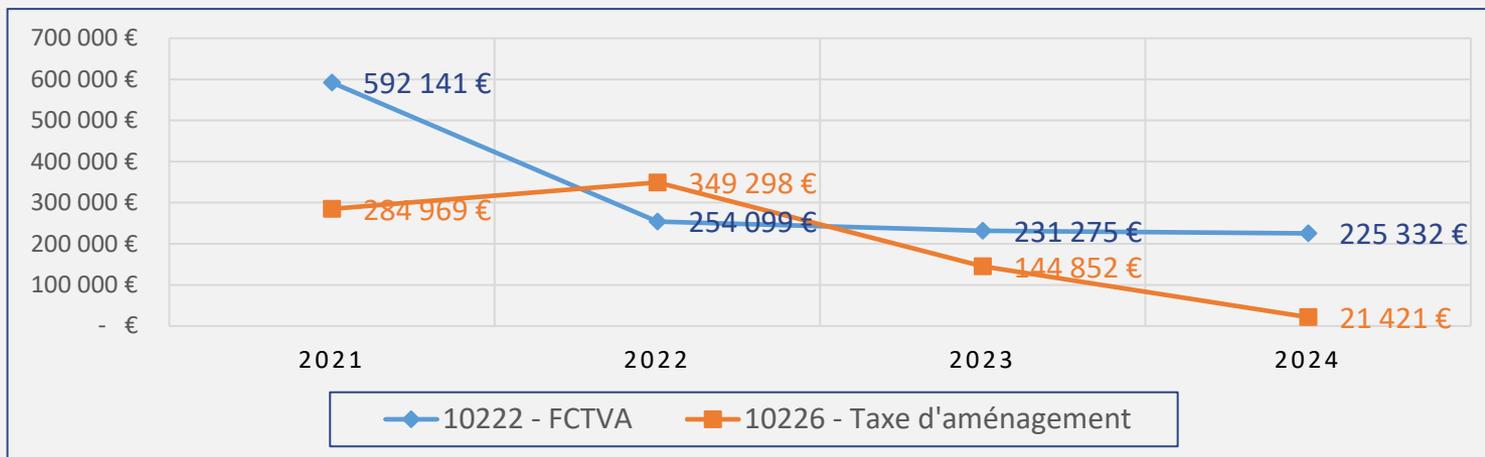
## 6. Orientations budgétaires – (9)

### e. Investissement / Recettes

#### □ Chapitre 10 / Dotation, fonds divers et réserves

- Le **FCTVA** est calculé sur les dépenses d'investissement éligibles en N-2. Il est estimé pour 2025 à **310 K€**. Il suit l'évolution du plan d'investissement de la commune. Il devrait encore progresser en 2026.
- La **taxe d'aménagement** est valorisée à **215 K€** sur la base des informations connues sur la mise en service des programmes immobiliers. Il est rappelé que les logements sociaux sont totalement ou partiellement exonérés du paiement de cette taxe et représente à minima 25% de chaque promotion. Cette taxe est difficile à estimer, le BP 2024 prévoyait 130 K€ pour une réalisation de 21 K€ seulement.

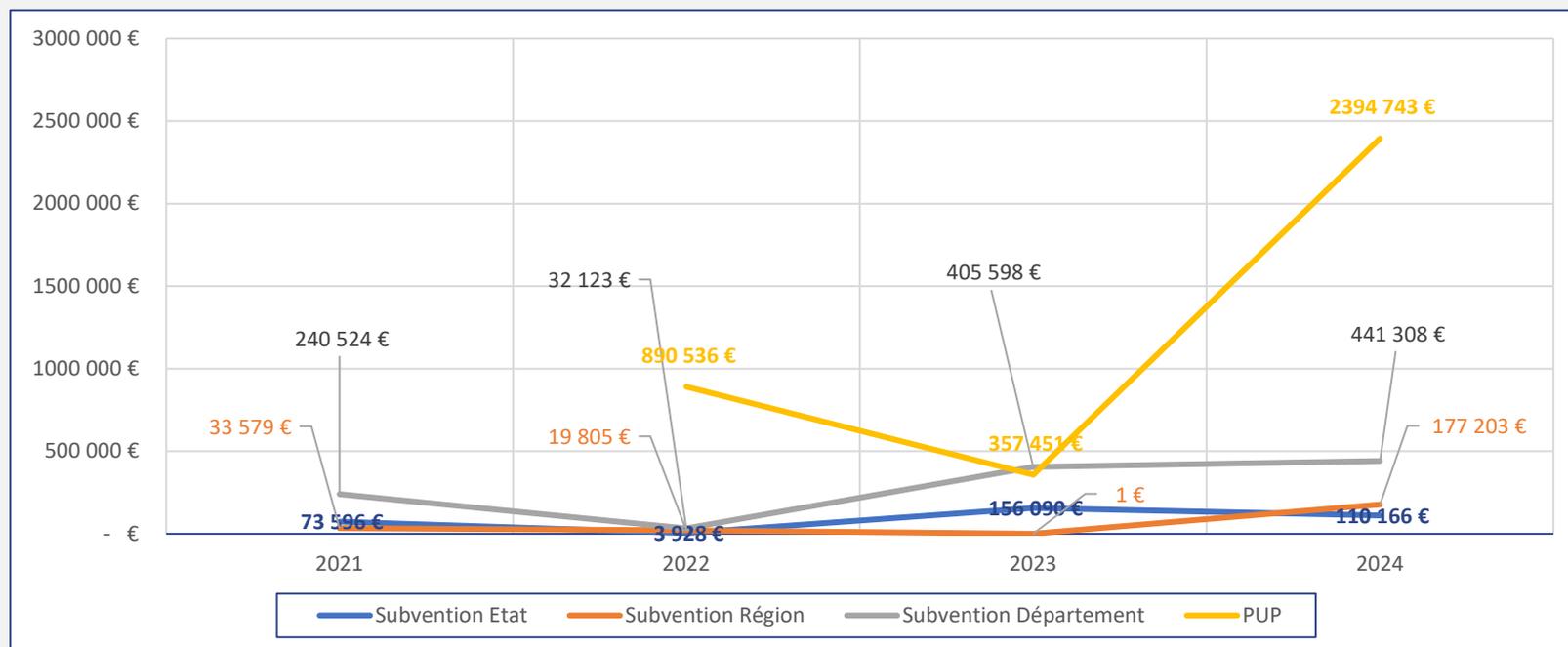
|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| <b>CA 2024</b>         | <b>246 754 €</b> |
| <b>Projection 2025</b> | <b>525 000 €</b> |



## □ Chapitre 13 / Subventions d'investissement

- Les PUP sont comptabilisés depuis 2023 dans ce chapitre afin d'harmoniser nos pratiques avec la Trésorerie Générale. **Nous les estimons à 685 K€ pour 2025.** Il s'agit du dernier versement de PUP ce qui signifie que cette recette va se tarir et ainsi générer une baisse des recettes d'investissement.
- **Les subventions** de l'Etat, du Département et de la Région **sont évaluées à 1 075 K€** au titre de 2025 dont 466 K€ au titre des RAR 2024.

|                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| <b>CA 2024</b>         | <b>3 123 420 €</b> |
| <b>Projection 2025</b> | <b>1 760 301 €</b> |



## 6. Orientations budgétaires – (11)

### ❑ Chapitre 16 / Dotation, fonds divers et réserves

- Aucun emprunt n'est prévu en 2025. Les sommes inscrites correspondent aux dépôts et cautionnements reçus.

|                 |         |
|-----------------|---------|
| CA 2024         | 270 €   |
| Projection 2025 | 1 500 € |

### ❑ Chapitre 204 / Subventions d'équipement versées

- Elles correspondent à des remboursements provenant du SIEA sur des opérations soldées. Ces recettes sont imprévisibles.

|         |          |
|---------|----------|
| CA 2024 | 12 102 € |
| BP 2025 | -        |

## 6. Orientations budgétaires – (12)

### f. Investissement / Dépenses

#### □ Chapitre 16 / Emprunts et dettes assimilées

- La dette recule depuis 2022, date du dernier emprunt. Le remboursement annuel de la dette a augmenté sous l'effet de l'intégration de la gendarmerie (+192 K€). Jusqu'en 2028 inclus, le volume de remboursement de la dette sera stable aux environs de 760 K€.

|                 |           |
|-----------------|-----------|
| CA 2024         | 741 682 € |
| Projection 2025 | 770 000 € |

#### □ Chapitre 20 / Immobilisations incorporelles

- Ce chapitre comprend pour l'essentiel les frais d'études pour évaluer le coût d'un investissement non suivi de travaux et les achats de logiciels.
- Pour les dépenses nouvelles, elles concernent la gendarmerie avec une alarme intrusion et une étude de structure de la charpente de l'église.

| CA 2024  | RAR 2024 | Dépenses nouvelles 2025 |
|----------|----------|-------------------------|
| 61 886 € | 35 616 € | 35 000 €                |

## 6. Orientations budgétaires – (12)

### □ Chapitre 204 / Subventions d'équipement versées (SIEA)

- Les investissements 2025 portent sur la modernisation de l'éclairage public sur les sites de l'avenue de Vessy pour 40 K€ et le quartier de Villard Tacon pour 80 K€.

| CA 2024 | RAR 2024 | Dépenses nouvelles 2025 |
|---------|----------|-------------------------|
| 1 327 € | 8 481 €  | 120 000 €               |

### □ Chapitre 21 / Immobilisations corporelles

- Le détail des investissements nouveaux est présenté dans le chapitre sur le PPI. On peut noter 100 K€ d'acquisition de parcelles, 130 K€ de remplacement de véhicules, 45 K€ pour l'informatique et 50 K€ pour la signalétique pour les commerçants.
- Parmi les RAR 2024, l'acquisition des locaux Century 21 représente 86% de l'enveloppe soit 540 K€ et l'installation des panneaux lumineux représente 40 K€.

| CA 2024   | RAR 2024  | Dépenses nouvelles 2025 |
|-----------|-----------|-------------------------|
| 467 962 € | 631 050 € | 554 950 €               |

## 6. Orientations budgétaires – (13)

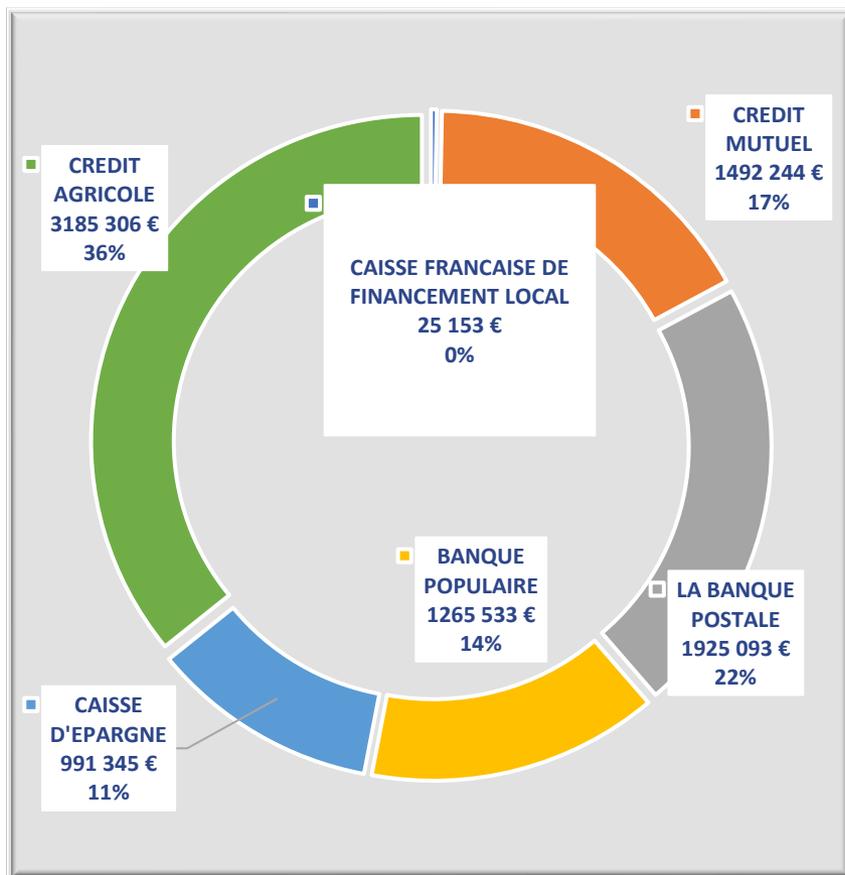
### □ Chapitre 23 / Immobilisation en cours

- Ce chapitre correspond globalement aux opérations. Il s'agit de gros travaux. Parmi, les opérations nouvelles significatives, nous allons retrouver :
  - ✓ Ecole des Bois pour 176 K€
  - ✓ Travaux mairie pour 170 K€
  - ✓ Avenue de Vessy pour 330 K€
  - ✓ Salle René Lavergne pour 320 K€
  - ✓ Quartier charbonnières tranche 2 pour 1 000 K€ (remboursement au Département 01 des dépenses aux abords du collège)
  - ✓ Les investissements Hors Opération se montent à 232 K€
  
- Parmi les RAR 2024, on note que la vidéoprotection pèse pour 50% de la somme totale.

| CA 2024   | RAR 2024  | Dépenses nouvelles 2025 |
|-----------|-----------|-------------------------|
| 467 962 € | 263 794 € | 2 445 600 €             |

## 7. Endettement – (1)

### a. Informations générales



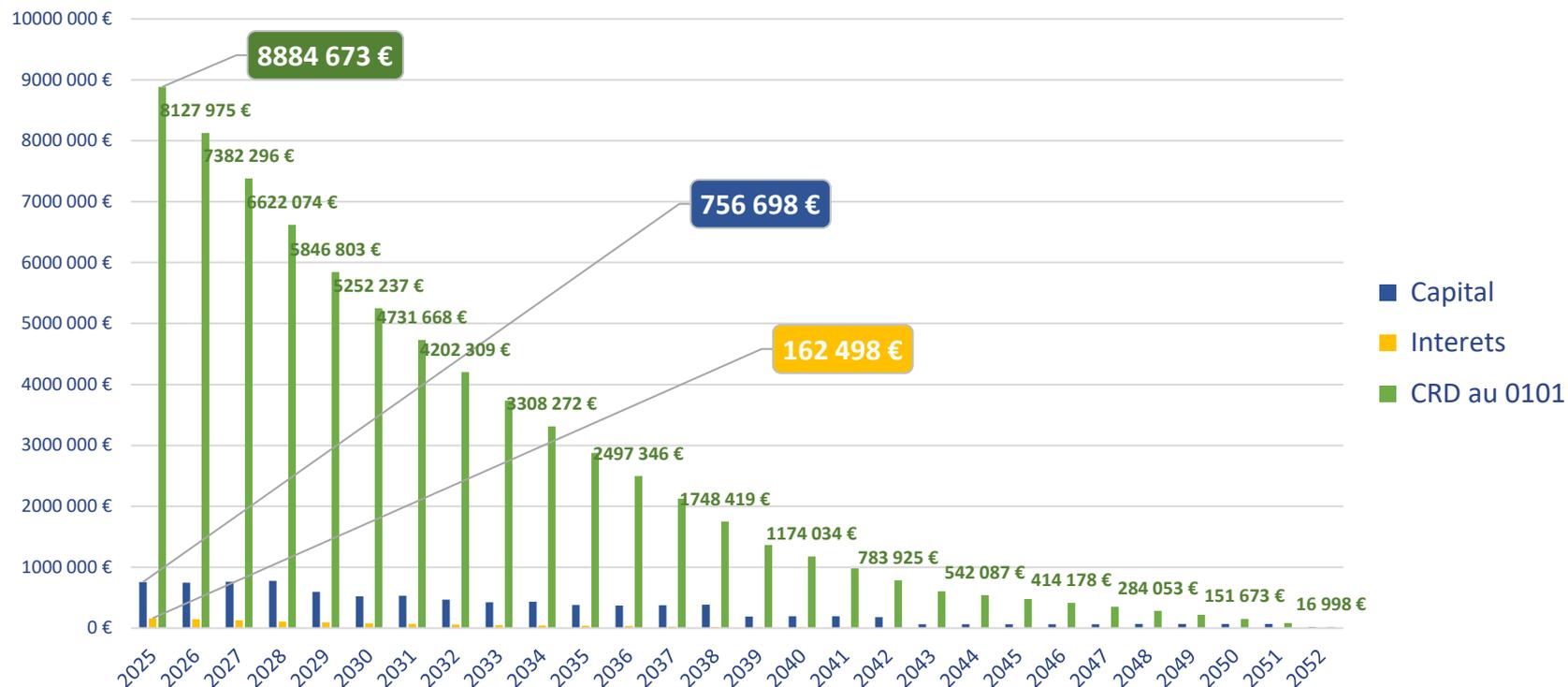
- Dette au 01/01/2025 = 8 884 673 €
- Taux moyen de la dette : 1,90 %
- Nombre de ligne de prêt : 15
- Durée de vie résiduelle : 27 ans

#### Commentaires

- La dette de la commune est importante, elle représente 1774 € par habitant soit 2,4 fois la moyenne de la strate (Données 2023 = 732 €/ Hab).
- La dette du SIVU qui atteindra 5,5 M€ fin 2025 doit être consolidée à hauteur de 75% dans les comptes de la commune pour obtenir une vision globale.
- En version consolidée à fin 2025, le ratio d'endettement avoisinera 2 400 € par habitant.
- **Il convient de préciser qu'en gestion financière, une dette importante ne suffit pas à considérer qu'une commune est en difficulté. En effet, si l'épargne nette demeure positive cela signifie que la collectivité améliore sa situation financière, ce qui est le cas d'Ornex comme mentionné en partie 5 de cette présentation.**

## 7. Endettement – (2)

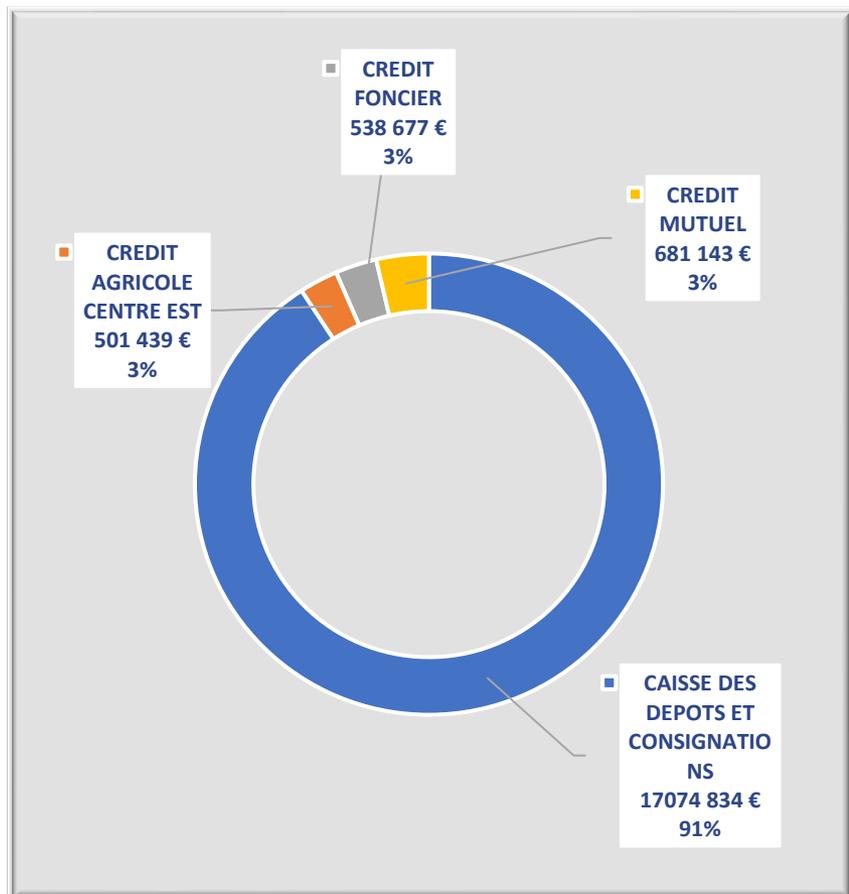
### b. Extinction de la dette au 01/01



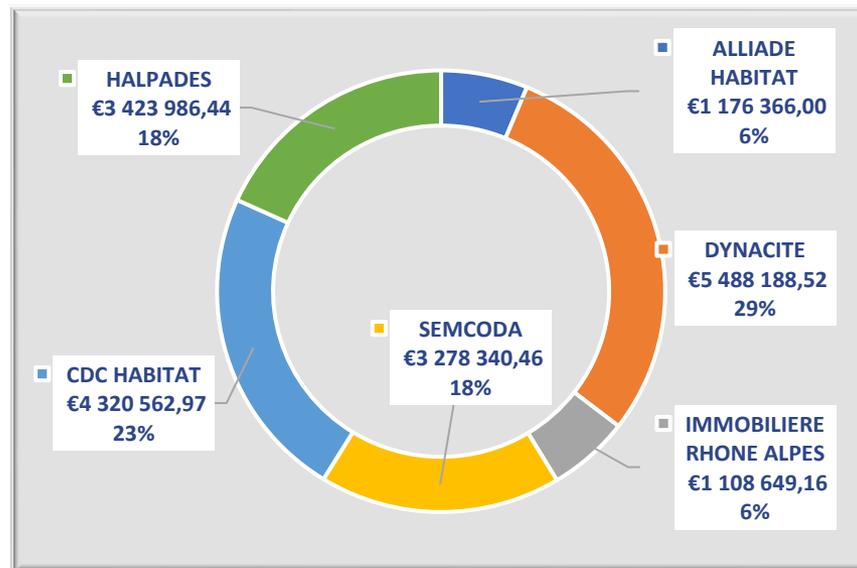
#### Commentaires

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2025 la dette atteint 8,9 M€.
- Entre 2025 et 2028 l'amortissement annuel de la dette est d'environ 750 000 € soit une réduction de la dette de 3 M€ sur les 4 prochaines années.
- Il n'y aura pas d'augmentation de la dette en 2025, les investissements seront financés avec les recettes et l'autofinancement disponible.

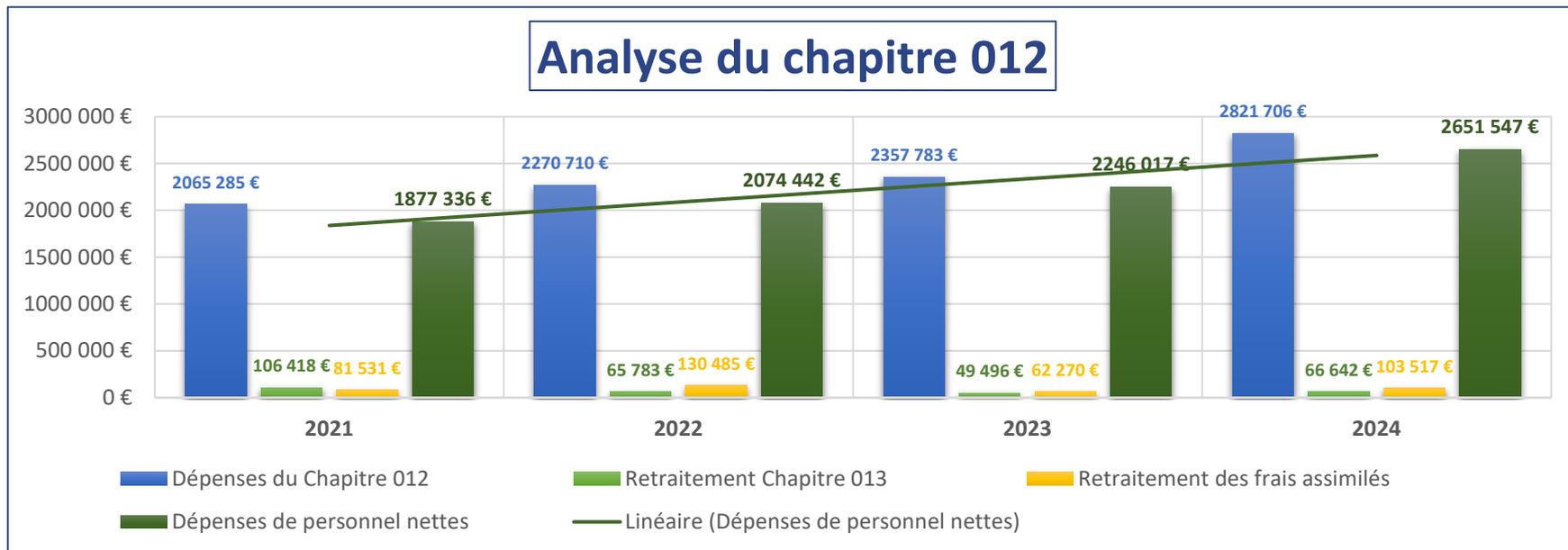
## c. Dette garantie



- Dette garantie au 01/01/2025 = 18 796 094 €
- Nombre d'organismes de logements sociaux bénéficiant de la garantie communale = 6
- Nombre d'établissements bancaires bénéficiant de la garantie communale = 4



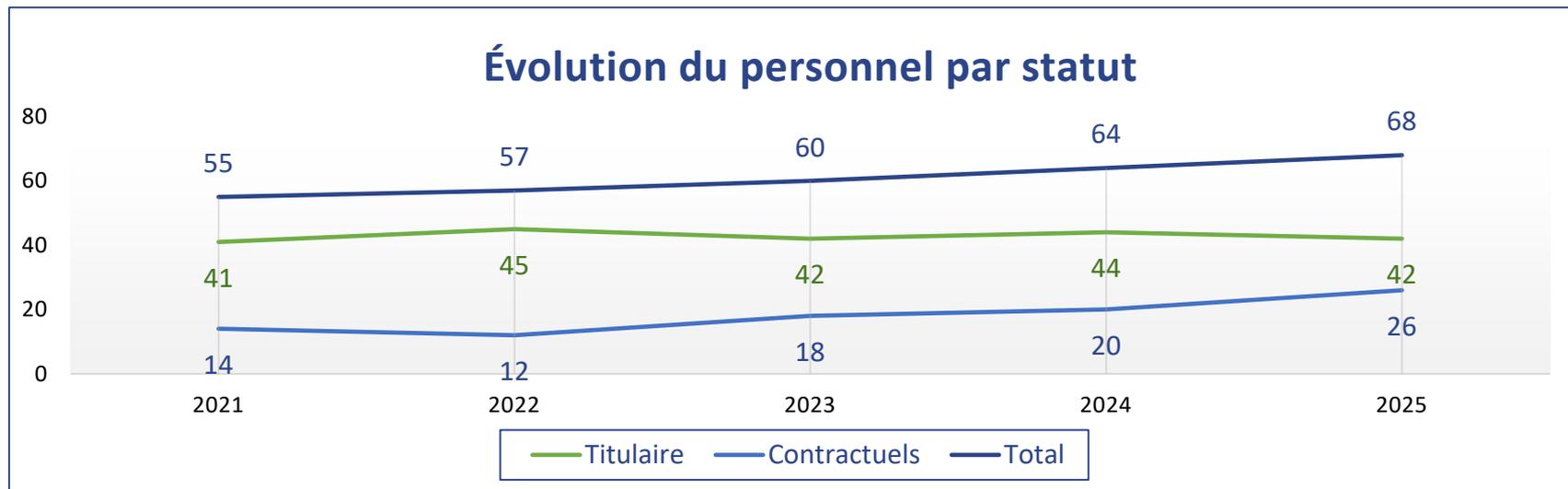
- En cas de défaut des organismes de logements sociaux, la commune ne pourrait respecter ses engagements vis-à-vis des banques. Il convient de se rassurer au regard du fonctionnement du monde HLM qui privilégie systématiquement une reprise des actifs et des dettes des organismes en difficulté par d'autres organismes de la sphère sociale.



### Commentaires

- Le chapitre 012 se décompose en 2 parties, **charges de personnel et frais assimilés**.
- Dans les frais assimilés, on retrouve :
  - ✓ La médecine du travail
  - ✓ La cotisation au CNFPT
  - ✓ Les frais de personnel extérieur dont les CMR
  - ✓ Les cotisations pour l'assurance du personnel
- Le chapitre 013 correspond aux atténuations de charges (remboursement sur rémunération du personnel et sur autres charges sociales). Il vient donc diminuer la charge du personnel.
- En 2024, les retraitements représentent 6% du chapitre 012 soit environ 170 000 €.
- Pour 2025, le chapitre 012 va continuer d'augmenter suite à l'intégration des collaborateurs arrivés en 2024 et des nouveaux recrutements de l'année.

## 8. Gestion du personnel - (2)



### Commentaires

- Comme en 2024, la commune doit doubler certains postes en raison de congés maladie. En tendance, on constate une légère augmentation des contractuels au détriment des titulaires.
- 1 nouveau recrutement est programmé en 2025 (poste ouvert)
  - ✓ 1 agent pour les Services techniques
- Au total, la commune estime le nombre d'agents qui percevra une rémunération en 2025 à 69.